



**Lettre présentée
au Bureau des audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)
sur les enjeux de la filière uranifère**

par

**Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec –
CSN**

**Conseil central des syndicats nationaux des Laurentides
Conseil central Côte-Nord
Conseil central de l'Outaouais**

Octobre 2014

Conseil central de l’Abitibi – Témiscamingue et du Nord du Québec
Monsieur Donald Rheault, président
609, avenue Centrale
Val d’Or (Québec) JP9 1P9
Courriel : donald.rheault@csn.qc.ca

Conseil central Côte-Nord – CSN
Monsieur Guillaume Tremblay, président
999, rue Comtois
Baie-Comeau (Québec) G5C 2A5
Téléphone : 418 589-2069
Télécopieur : 418 589-6873

Conseil central des Laurentides
Monsieur Michel Morency, 4^e vice-président
289, De Villemure, 2^e étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5J5
Téléphone : 450 438-4197
Télécopieur : 450 438-5869

Conseil central de l’Outaouais
Monsieur Michel Quijada, président
408, rue Main
Gatineau (Québec) J8P 5K9
Téléphone : 819 360-5717
Télécopieur : 819 643-4007

1. Introduction

Nous vous soumettons une lettre conjointe de quatre conseils centraux affiliés à la CSN qui présente leurs inquiétudes relativement aux impacts environnementaux et à la santé des populations ainsi que leur questionnement sur la validité d'explorer et d'exploiter la filière uranium compte tenu de la fermeture de Gentilly-2.

Le Conseil central de l'Abitibi – Témiscamingue et du Nord-du-Québec, le Conseil central Côte-Nord, le conseil central des syndicats nationaux des Laurentides et de l'Outaouais remercient le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et ses membres de nous offrir l'opportunité de présenter notre réflexion et nos commentaires au sujet des enjeux de la filière uranifère. Notre contribution à la présente consultation s'inscrit dans une perspective de gestion de projet transparent, de création d'emplois stables et sécuritaires, de protection de l'environnement et dans une perspective de développement durable.

Conseil central d'Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec

Le Conseil central de l'Abitibi – Témiscamingue et du Nord du Québec compte plus de 75 syndicats et regroupe 7 200 travailleurs-es œuvrant dans tous les secteurs essentiels à la survie des deux régions.

Les membres du conseil central sont interpellés, à double titre comme travailleurs-ses et citoyens-nes, directement et indirectement par les impacts liés au projet minier, que ce soit la santé des travailleurs et de la population, la création d'emploi ou l'impact sur les écosystèmes du Québec déjà bien hypothéqués par les activités passées et actuelles.

Nos commentaires et inquiétudes ont été soulevés par plusieurs groupes de la région. Nous écrivons cette lettre conjointe pour démontrer notre solidarité envers les groupes de chacune de nos régions afin qu'elles deviennent parties prenantes de l'avenir de son territoire.

Conseil central Côte-Nord – CSN (CCCN)

Le Conseil central Côte-Nord, affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), est implanté sur la Côte-Nord depuis 1965.

Il appuie les syndicats qui s'organisent, font des luttes et revendiquent de meilleures conditions de travail. Son mandat est également d'agir comme représentant de ses membres sur les plans municipal, scolaire, régional et auprès d'autres organismes publics et privés.

Le Conseil central Côte-Nord regroupe plus de 50 syndicats représentant quelque 5 500 membres sur un territoire qui s'étend de Tadoussac à Blanc-Sablon, en passant par Anticosti et Fermont.

Débats, interventions et actions font que les travailleuses et les travailleurs de la Côte-Nord peuvent compter sur le CCCN pour établir des rapports sociaux fondés sur la justice et la liberté.

Conseil central des syndicats nationaux des Laurentides

De manière générale, les conseils centraux sont favorables au développement économique, mais pas à n'importe quelles conditions, et envisagent également la possibilité qu'un moratoire indéterminé s'applique à cette filière. Nous envisageons même que le gouvernement révoque les titres miniers prévus pour l'exploration de cette filière.

2. Contexte

Depuis la catastrophe de Three Miles Islande en 1979 aux États-Unis, de Tchernobyl en Ukraine en 1986 et, plus récemment, celle de l'explosion du réacteur de Fukushima au Japon en mars 2011, les enjeux de la production d'uranium pour nourrir les réacteurs nucléaires sont devenus un fait d'actualité de premier plan lorsqu'il est question de ressource énergétique. Le Canada est un acteur majeur dans le secteur de l'uranium et représente 20 à 25 % de la production mondiale annuelle de cet élément. Cela se traduit par une production annuelle de 11 200 tonnes métriques (TM) d'oxyde d'uranium (U_3O_8).

Prenant compte des considérations et inquiétudes de différents groupes de citoyens et de communautés sur le développement des mines d'uranium au Québec, le 3 mars 2014, l'ex-ministre du Développement durable, de l'Environnement, des Parcs et de la Faune, monsieur Yves-François Blanchet, donnait comme mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une enquête et une consultation publique sur les enjeux de l'exploration, de l'exploitation et du transport de l'uranium en territoire québécois. Il s'agit d'un BAPE générique. Ce mandat a été donné alors que la compagnie Strateco demandait un permis afin de poursuivre ses travaux d'exploration avancée dans le Nord-du-Québec, plus particulièrement sur le territoire Cri d'Eeyou Istchee, secteur Baie-James. Le mandat de ce BAPE aura pour but premier d'éclairer le gouvernement quant à sa réflexion sur l'avenir de cette filière industrielle au Québec. Par ailleurs, nous croyons qu'un débat aurait dû avoir lieu avant même que l'on octroie des titres miniers pour ce type d'exploration afin de ne pas mettre la population devant les faits accomplis. Il s'agit d'agir avec précaution, un des principes du développement durable.

Cependant, les activités d'exploration et, éventuellement, le développement d'une mine d'uranium ne font pas du tout l'unanimité dans les régions concernées et dans l'ensemble du Québec. Les nations autochtones au Québec s'opposent fermement au développement de cette industrie sur leur territoire. À l'heure actuelle, plus de 300 municipalités du Québec ont adopté

des résolutions en faveur d'un moratoire sur les mines d'uranium et/ou de l'abandon des centrales nucléaires au Québec, chose faite pour la fermeture de la centrale Gentilly-2 en 2012.

Des moratoires sur les mines d'uranium existent déjà ailleurs dans le monde, notamment en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et dans l'État de la Virginie, à cause des risques que pose ce type de mines pour la santé, la sécurité et l'environnement.

Toutes les régions du Québec sont concernées par cet enjeu lorsque l'on considère les risques reliés à l'exploration, l'exploitation, le transport et l'utilisation de l'uranium, de même que l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux qui seraient éventuellement assumés par la société.

Ce mémoire a pour but d'exprimer notre désaccord quant au développement de l'industrie uranifère au Québec et de sensibiliser les instances gouvernementales en ce sens. Nous sommes d'avis que les risques et les dangers inhérents au développement des mines d'uranium au Québec vont à l'encontre des principes du développement durable et à l'encontre de l'intérêt des générations futures. Par ailleurs, on ne peut passer sous silence les activités post-exploitation de l'uranium. Où sera exporté l'uranium? Qui va le transformer? À quoi sera-t-il utilisé? Comme combustible ou pour l'industrie militaire?

3. Gestion à long terme des déchets miniers radioactifs dans l'environnement

Toute exploitation minière pose des défis majeurs pour la gestion des déchets miniers qui sont générés, principalement quand il s'agit de déchets radioactifs qui exigent une gestion sur plusieurs milliers d'années. La réglementation devrait être établie en fonction de ces faits. Surtout que l'industrie exploite dans des conditions de faibles teneurs, fort tonnage. Dans le cas des mines d'uranium, les exploitants retirent l'uranium de la roche à des concentrations variant typiquement de 0,1 % à 1 %, et laissent donc derrière d'immenses quantités de résidus miniers qui contiennent plusieurs éléments radioactifs qui n'ont aucune valeur commerciale et qui ont des impacts sur la santé des travailleurs, des populations et des écosystèmes (radon, thorium, radium, polonium, etc.). Des entreposages permanents et sécuritaires de déchets miniers radioactifs sont toujours inexistantes et trouvent peu d'appui de la population.

En plus des risques de contamination en métaux lourds et autres types de polluants (acide sulfurique, acide nitrique et ammoniac), les mines d'uranium doivent également composer avec des risques de contamination radioactive et chimique. L'uranium ne se présente pas à l'état pur. On doit l'extraire avec des acides et des solvants. L'uranium est habituellement accompagné de gaz radon. L'uranium et le radon sont instables et émettent toute une chaîne de désintégration de particules alpha, bêta et gamma. Le rayonnement alpha cause des dommages biologiques. La

désintégration est un rayonnement ionisant qui affecte les fonctions des différents organes du corps humain et ceux de la faune et de la flore. En effet, le rayonnement alpha peut être arrêté par une simple feuille de papier, mais lorsqu'inhalé, le rayonnement continue à se désintégrer dans les poumons et, selon la dose, endommage les cellules et peut causer le cancer du poumon. Les risques d'affecter les populations humaines sont bien réels et documentés. Dans un contexte où les services de santé offerts à la population sont en baisse et parfois difficilement accessibles faute de médecins de famille, le principe de précaution devrait être mis de l'avant. Un autre aspect de ces activités est le lien difficile à établir entre le cancer d'origine professionnel et les activités de la mine. Bien que le développement de cancer chez les mineurs soit bien documenté, le lien entre la maladie et le travail n'est pas toujours manifeste et le fardeau de la preuve repose sur le travailleur.

Par ailleurs, selon le rapport du Bureau du vérificateur général du Canada, aucune disposition financière ne garantit la disposition des fonds requis pour l'entretien à long terme.

4. Transport

Avec l'extraction d'uranium vient le transport par train. On connaît peu l'itinéraire du transport de l'uranium ou de l'oxyde d'uranium. Avec la catastrophe du Lac-Mégantic, il est d'autant plus important d'appliquer le principe de précaution pour protéger les populations, les travailleurs, les conditions de vie et les écosystèmes.

Les experts sont unanimes : il n'existe actuellement encore aucune méthode éprouvée à long terme pour assurer l'absence de contamination issue des mines d'uranium, notamment en cas d'accidents, de fuites, de déversements ou d'erreur humaine.

5. Mines d'uranium et les risques sur la santé et à l'environnement

La population québécoise est bien au courant de la négligence de l'industrie minière à l'égard de la gestion des sites miniers au cours des dernières années. D'ailleurs, pas plus tard que la semaine dernière (octobre 2014), les activités minières de Québec Lithium détenu par RB Énergie sont stoppées puisque la compagnie est sous protection de la Cour en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers, alors que des sommes restent dues pour le plan de restauration. Des actions concrètes doivent être prises par le gouvernement pour que le site ne devienne pas un fardeau socio-économique pour la population. Cette mauvaise gestion a entraîné divers types de contamination, et ce à plusieurs échelles. Les risques pour la santé des populations restent l'un des enjeux les plus importants reliés aux mines d'uranium. D'ailleurs, les nombreuses études effectuées sur le sujet des risques de contamination causés par l'exploitation de l'uranium proposent trois sources de danger pour l'homme, soit l'inhalation du radon, l'ingestion de radionucléides et l'exposition aux radiations.

5.1. Les risques pour la santé de la population sont susceptibles

- D'augmenter avec la consommation animale (chasse et pêche) provenant des milieux contaminés;
- D'augmenter avec l'exposition simultanée à d'autres contaminants (effets synergétiques);
- De dépasser des normes et des critères reconnus liés à la santé;
- Perte de territoire à la population, la faune et la flore, en raison de dépôts miniers radioactifs.

5.2. Les impacts psychosociaux :

- Anxiété ressentie chez plusieurs individus en lien avec la radioactivité et ses effets potentiels;
- Altération du climat social;
- Perte de confiance de certains citoyens envers les autorités publiques;
- Certains individus sont plus vulnérables sur les plans de la santé physique ou psychosociale;
- Déplacement et expropriation des populations à proximité des sites d'exploitation et des sites contaminés (effets « *boom and bust* »).

5.3. Les risques pour l'environnement :

- Les mines d'uranium posent des risques de contamination toxicologique et radiologique qui demeurent pendant des milliers d'années.
- Pour chaque tonne d'uranium extrait, des milliers de tonnes de déchets miniers sont générés puisque la concentration d'uranium est faible.
- Environ 85 % de la radioactivité du minerai exploité demeure dans les déchets miniers.
- L'exploitation d'uranium émet du radon, un gaz incolore et qui est la deuxième cause de cancer des poumons.
- Il n'existe pas de méthode connue et éprouvée pour légiférer et gérer un site aussi longtemps.
- Les mines d'uranium, même les plus modernes, ne sont pas à l'abri des défaillances.
- La contamination environnementale peut s'étendre sur des distances importantes.
- Plus de 53 contaminants radiologiques et chimiques ont été identifiés, incluant : thorium, radium, gaz radon, polonium, uranium, sélénium.
- Certains éléments chimiques et radioactifs peuvent se retrouver dans la chaîne alimentaire.
- Les sources d'eau souterraine et de surface peuvent également être affectées.
- Lors de la fermeture de mine soit que le coût du minerai baisse sur le marché et la mine n'est plus rentable et les résidus sont laissés sur place. À long terme, ces mines deviennent un fardeau pour les provinces et le gouvernement fédéral.

5.4. Les principaux risques recensés dans la littérature scientifique :

- Augmentation documentée des risques de cancer de poumon chez les travailleurs miniers;
- Augmentation suspectée des risques de décès par leucémie pour la population;
- Augmentation suspectée des risques de mutations génétiques et de grossesses défavorables;
- Augmentation du bruit de fond de la radioactivité déjà présente dans l'environnement;
- Augmentations d'accidents technologiques et déversements miniers (Loi du nombre).

5.5. Encore aujourd'hui, les données sont insuffisantes pour conclure sur les risques liés :

- Au transport des réactifs et du concentré d'uranium et en cas d'accidents des coûts sociaux assumés par la société;
- Aux incidences d'autres types de maladies, ainsi que les incidences de cancers non mortels;
- À la santé, car il faudrait investir davantage dans les recherches épidémiologiques, mais encore faut-il qu'il y ait une véritable volonté de protéger l'environnement et la santé.

6. Conclusion

Compte tenu que face aux risques et dangers inhérents face à l'environnement, à la santé des travailleurs, des populations humaines et des écosystèmes de la filière de l'uranium;

Compte tenu du principe de précaution inclus à la Loi sur le développement durable et des risques mentionnés précédemment;

Compte tenu que le Québec produit son électricité à partir de l'hydro-électricité et que la production et la concentration d'uranium iront vraisemblablement pour l'exportation;

Compte tenu du faible niveau d'acceptabilité social et du potentiel de controverse et de détérioration du climat social dans une région donnée;

Compte tenu du risque intrinsèque en lien avec le transport d'uranium ou d'oxyde d'uranium

Nous réclamons au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur l'ensemble du territoire québécois.

Est-ce que le jeu en vaut la chandelle? Car produire de l'uranium revient donc à accepter le risque d'une catastrophe survienne à un moment ou l'autre.

7. Bibliographie :

Rapport du groupe de travail de la Direction de santé publique de la Côte-Nord (2014)

— Extraits : www.quebecmeilleuremine.org/sites/default/files/2014-08-DSP-CN-ExtraitsCitations.pdf

— Complet : www.agencesante09.gouv.qc.ca/Document.aspx?id=1195&lang=FR

Rapport de l'Institut national de la santé publique du Québec (2013)

— Extraits : www.quebecmeilleuremine.org/sites/default/files/2014-05-INSPQ-MinesUranium-Annexe_1.pdf

— Complet : www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1714_ImpactsSaniProjetsUraniNordCotiers.pdf

Rapport de l'Académie des sciences des États-Unis pour l'État de Virginie (2012)

— Résumé www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/uranium-enjeux/documents/GEN4.pdf

— Complet http://dls.virginia.gov/commissions/cec/files/NAS_study.pdf

Fiche du groupe de travail de la Direction de la santé publique de la Côte-Nord (2012) :

<http://www.agencesante09.gouv.qc.ca/Document.aspx?id=908&lang=FR#page=1&zoom=auto,-196,1008>

Rapport du Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec (2011)

www.rncreq.org/images/UserFiles/files/2012-05-04-Analyse_Nucleaire.pdf

Mémoire de médecins du Québec (2011)

www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_49169&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz

Rapport du Comité d'examen environnemental, exploration uranium Matoush, Baie-James (2011) : www.qcc.ca/pdf/COMEX-Matoush-report_ENG.PDF, www.qcc.ca/pdf/COMEX-Matoush-report_FRE.PDF

Québec Lithium

<http://ici.radio-canada.ca/regions/abitibi/2014/10/21/002-quebec-lithium-sommes-restauration-mine-rb-energie-la-corne-abitibi.shtml>